

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du câble atlantique du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime de bassins et d'emmagasinage."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses, dites *Warrior*."

Aussi le bill intitulé ; "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemins de fer."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale du *Canada*,"—et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur;"

Aussi le bill intitulé : "Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la 33^{me} année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868," et informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte amendant l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 18 après "d'escompte" insérez "n'excédant pas huit pour cent par année."

Page 1, ligne 21, après "d'usure" insérez "pourvu que la dite association ne prenne d'aucun de ses débiteurs sur aucun prêt fait avant la passation du présent acte plus que le taux permis par l'acte par le présent amendé, pour l'usage des deniers prêtés, ou sur aucun nouveau prêt fait au même emprunteur ou à ses représentants légaux sur les mêmes propriétés, pendant les deux ans qui suivront la passation du présent acte.

Page 1, ligne 35, retranchez "le" et insérez "les deux tiers du."

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.